

Lundi 8 Avril 2024 de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

Mardi 9 avril 2024 de 12h à 14h30 et de 15h30 à 17h30

Mercredi 10 avril 2024 de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

Michel LAFRANÇOIS, membre du Conseil Syndical de l'OREE II
de l'ensemble "OREE II SAIGNE & LA SOURCE" et mandataire
titulaire de l'OREE II auprès de l'Association Syndical de l'OREE II
del'ensemble de quatre OREE -

Sur la problématique des clôtures, nous avons exclusivement
sur la donnée publique, une réflexion est engagée concernant
les clôtures au sein des zones de réglementation des espaces
du fait de l'existence de certaines constatations de base.

Si la hauteur est limitée à 1 mètre 80 pour le règlement du
SUD, est bien par exemple, les matériaux utilisés,
pour faire une clôture résistante est une autre question. Un
pactisme de l'Etat, métrique vert, etc. Or, effectivement
un village ne veut de bons vêtements pour 1000 personnes demandent
de la règle pour l'ensemble de la zone. Par exemple, du SUD de
la source, en tout cas au moins pour l'ensemble de
le droit de l'Etat.

J'espère que cette ligne modifiera
un règlement du SUD et ce qui concerne les clôtures demandent
au vote publique forme de l'ensemble, dans le
respect d'une harmonie d'ensemble, qu'il en soit
temporaire, toute pose de clôture, franchise de base
(interdiction) ou telle, quelle qu'en soient les
conditions -

Merci
10/4/2024 15h10 -